Les gains inégaux du retour à l'emploi

Yannick L'Horty, Jean-François Ouvrard*

Les emplois proposés aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ne garantissent pas toujours une différence de gain avec les revenus d'assistance, notamment lorsqu'ils sont à temps partiel, faiblement rémunérés ou instables. Le RMI diminue en effet d'un euro pour chaque euro perçu et la dégressivité des transferts sociaux destinés aux plus défavorisés est forte. Plusieurs mesures ont été prises pour remédier à cette situation: modification de l'intéressement à la sortie du RMI, prime pour l'emploi, réforme des transferts sociaux. Le retour à l'emploi a pu ainsi être favorisé, mais l'amputation des gains monétaires demeure élevée, notamment du fait des transferts sociaux locaux ou extra-légaux. Pour autant, le surplus immédiat de rémunération n'est pas nécessairement le plus déterminant dans la décision d'accepter ou non un emploi. Les gains ultérieurs, liés aux perspectives d'ascension professionnelle ouvertes par l'acceptation d'un emploi, doivent également être pris en compte. Ces perspectives sont très variables selon le genre, l'âge ou le niveau de diplôme, et les gains du retour à l'emploi s'avèrent inégaux.

vec 100 000 allocataires de plus chaque année entre 1988 et 1998, le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) s'est considérablement accru en France. Tandis que persistait un chômage de masse, les formes d'emplois précaires et le temps partiel contraint se sont développés au cours des années quatre-vingt-dix, avec des rémunérations souvent faibles. Or, le RMI est une allocation différentielle: le montant versé est égal à la différence entre le plafond du RMI et les ressources perçues par ailleurs. Un allocataire du RMI acceptant un emploi à mi-temps rémunéré au Smic horaire peut ne pas augmenter son

^{*} Yannick L'Horty fait partie du centre d'études des Politiques économiques de l'université d'Évry-Val d'Essonne. Au moment de la rédaction de l'article, Jean-François Ouvrard appartenait à la division Croissance et politiques macroéconomiques de l'Insee.

revenu au total : chaque euro de revenu salarial supplémentaire est entièrement absorbé du fait d'une baisse exactement équivalente de l'allocation perçue au titre du RMI. La perte d'autres allocations sous conditions de statut ou fortement dégressives avec les ressources peut même rendre la reprise d'un emploi moins intéressante financièrement que le maintien dans le dispositif du RMI.

Le gain financier de la reprise d'un emploi au sortir du RMI a été augmenté au cours des années récentes

La faiblesse des gains monétaires résultants de la reprise d'un emploi à bas revenu a été largement décrite, sous le nom de « trappes à inactivité » (CSERC, 1997; Laroque et Salanié, 1999). Au-delà des questions de justice sociale ou de valorisation du travail, le constat a alimenté un débat sur les incitations réelles à la reprise d'un emploi et sur la possibilité d'un sous-emploi « choisi » (Laroque et Salanié, 1999; Gurgand et Margolis, 2001). De nouvelles politiques publiques à destination des bas revenus se sont alors mises en place. D'une part, le dispositif « d'intéressement » pour les sortants du RMI a été renforcé en 1998 et 2001. Il permet à un allocataire qui reprend un emploi de cumuler sur une période de temps donnée revenus d'activité et d'assistance. D'autre part, la mise en œuvre de la prime pour l'emploi (PPE) depuis 2001 a rendu l'emploi, même faiblement rémunéré, plus attractif financièrement. Pour un allocataire du

RMI, l'augmentation d'un euro du revenu d'activité induit toujours une baisse du même montant des allocations perçues au titre du RMI mais ouvre aussi droit au versement de cette prime au-delà de 0,3 Smic (Barnaud et Ricroch, 2005). Le revenu supplémentaire d'activité n'est donc plus aujourd'hui entièrement annulé par le système socio-fiscal.

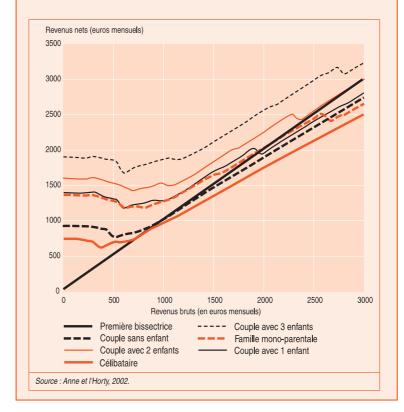
Encadré 1

Des revenus bruts aux revenus nets

L'étude de Anne et L'Horty (2002) analyse la structure des revenus dans 10 villes françaises, en tenant compte à la fois des dispositifs nationaux et des prestations locales.

Pour les revenus les plus bas et du fait de la nature différentielle du RMI ou de l'allocation parent isolé, les revenus nets sont indépendants des revenus bruts : chaque euro de revenu salarial supplémentaire est entièrement absorbé par une baisse exactement équivalente de l'allocation reçue. Pour des revenus bruts un peu plus élevés, la perception de la prime pour l'emploi permet d'avoir un profil un peu plus croissant des revenus

nets avec les revenus bruts. La zone de dégressivité de l'allocation logement vient ensuite infléchir les revenus nets. Au-delà du plafond du RMI, les revenus nets sont plus nettement croissants avec les revenus bruts. Différents effets de seuil subsistent, liés à la sortie des dispositifs de couverture maladie universelle, d'allocation logement et de prime pour l'emploi. Pour les plus hauts revenus, d'autres inflexions sont visibles, correspondant à l'arrivée au seuil d'imposition sur le revenu et à la perte des prestations familiales forfaitaires telles que l'allocation de rentrée scolaire ou le complément familial.



Les transferts locaux, distribués pour l'essentiel par les départements, les communes et les caisses d'allocations familiales sont par ailleurs souvent négligés dans l'analyse des revenus. Pourtant, après recensement de l'ensemble de ces prestations locales dans dix villes, ces transferts représente-

raient en moyenne un cinquième des ressources des bénéficiaires, selon une étude de Anne et L'Horty (2002). Ces prestations sont le plus souvent constantes quel que soit le revenu d'activité jusqu'au RMI, puis diminuent rapidement au-delà, avec des effets de seuil parfois brutaux. De fait, les transferts locaux et/ou

facultatifs contribuent à réduire de façon significative les gains monétaires liés à la reprise d'un emploi faiblement rémunéré. L'allure « en J » de la courbe reliant revenus bruts et revenus nets montre qu'il peut être plus avantageux en termes nets d'avoir un revenu brut plus faible (encadré 1).

Encadré 2

L'objet de ce travail est l'étude du gain monétaire de l'acceptation d'un emploi à temps partiel contraint dans le secteur privé, pour un bénéficiaire des minima sociaux en recherche d'emploi. Elle se fonde sur les enquêtes Emploi de l'Insee, menées de 1994 à 2002. Pour cette étude, ces enquêtes sont empilées dans une seule base, sans tenir compte de leur date de réalisation. On décrit donc des comportements en moyenne sur une période couvrant un cycle économique. Seules sont retenues les personnes âgées de 16 ans à 65 ans, en excluant les étudiants. les militaires du contingent, les retraités et les autres inactifs, ainsi que les salariés de l'État, les travailleurs indépendants et les employeurs. Parmi les travailleurs à temps partiel, sont exclus ceux qui déclarent ne pas souhaiter travailler davantage pour se limiter aux temps partiels contraints. Dans ce champ, la population est ensuite partitionnée en 18 groupes sociaux aux caractéristiques homogènes en fonction du sexe, de l'âge (trois classes: 35 ans et moins; de 36 à 49 ans ; 50 ans et plus), du diplôme (trois classes : diplôme de niveau baccalauréat et plus ; diplôme inférieur au baccalauréat; pas de diplôme). L'analyse du marché du travail français, notamment les taux d'emploi et de chômage, suggère qu'il existe des comportements bien spécifiques quant à l'emploi des jeunes et des seniors. Pour cette raison, l'âge a été décomposé en trois classes (jeunes, âges intermédiaires et seniors).

Données et méthodes

Le marché du travail est partitionné entre le non-emploi, les temps partiels contraints – qualifiés ici par commodité de « mauvais emplois » – et les autres types d'emplois – les « bons emplois ». La distinction entre « bons » et « mauvais » emplois peut être discutée. Les temps partiels contraints associent en moyenne les plus faibles rémunérations horaires aux plus mauvaises conditions de travail, en particulier du fait d'horaires plus fréquemment variables.

L'échantillon constitué par l'empilement de neuf enquêtes Emploi annuelles permet de s'abstraire des mouvements conjoncturels ou cycliques de la mobilité externe de l'emploi, tout en disposant d'un nombre suffisant d'observations pour travailler avec une partition relativement fine de la population active. Ainsi défini, l'échantillon représente une population de 131 millions d'individus, soit 14,7 millions en moyenne chaque année. À un extrême, les hommes entre 36 et 49 ans ayant un diplôme inférieur au baccalauréat représentent 17,5 % de l'échantillon et à l'autre, les femmes de plus de 50 ans sans diplôme ne sont que 1,2 % (figure 1).

Pour évaluer les revenus correspondant à chaque état sur le marché du travail, une simulation des prélèvements obligatoires et des transferts sociaux a été ajoutée aux salaires nets issus des enquêtes Emploi 2002. Cette estimation prend en compte l'ensemble des prélèvements et transferts nationaux et légaux, ainsi que les aides locales et/ou facultatives qui ont été évaluées en moyenne

dans dix villes de France et pour six types de configurations de ménage. Sont ainsi intégrées les prestations versées par les centres d'action sociale des communes, les conseils généraux et les caisses d'allocations familiales. Ces données ont été constituées à partir des travaux de Anne et L'Horty (2002). Le RMI et les transferts sont fonction de la configuration familiale. Dans cette étude, les revenus sont estimés pour un célibataire.

Des probabilités annuelles de transition d'un état (non-emploi. « mauvais » emplois, « bons » emplois) à un autre sont estimées à l'aide des réponses à la question des enquêtes Emploi relative à la situation vis-à-vis du marché du travail un an avant l'enquête. Par souci de parcimonie, la dynamique du marché du travail décrit ici des transitions entre trois états uniquement : chômage (également désigné dans le corps du texte sous la terminologie de non-emploi, au sens de recherche d'emploi), temps partiel contraint et temps complet. L'évaluation dynamique devient en effet difficile à estimer et à contrôler quand le nombre d'états sur le marché du travail est supérieur à trois (Laurent, L'Horty, Maillé et Ouvrard, 2002). Dans cette étude, les allocataires du RMI sont agrégés avec les autres personnes en situation de non-emploi. De ce fait, les probabilités de sorties d'un allocataire du RMI vers le temps partiel contraint et vers le temps complet sont vraisemblablement surestimées.

Toutefois, pour accepter un emploi, un chômeur ne compare pas uniquement les revenus de l'assistance avec ceux tirés de la reprise d'un emploi. L'intéressement a par exemple aussi pour logique d'inciter à faire un premier pas dans l'emploi, avec l'espoir d'enclencher une dynamique vertueuse d'insertion. Il convient alors de s'intéresser non seulement aux revenus d'activité immédiats mais aussi aux trajectoires professionnelles à venir. Il est concevable qu'un

individu choisisse d'accepter aujourd'hui un emploi immédiatement moins rémunérateur que les revenus d'assistance, à la condition que cet emploi lui offre l'espoir d'entamer une carrière salariale plus rémunératrice sur le long terme. En revanche, il peut aussi s'avérer défavorable sur le long terme d'accepter un emploi immédiatement rémunérateur si celui-ci enferme dans une forme de précarité et ralentit les trajectoires professionnelles.

Les perspectives d'accès au temps complet sont plus favorables aux hommes

Les enquêtes Emploi menées par l'Insee entre 1994 et 2002 sont exploitées pour décomposer le marché du travail en trois classes d'emploi (non-emploi, temps partiels contraints et temps complets) et la population active en 18 catégories suivant le sexe, l'âge et le niveau de di-

Figure 1 - Probabilités annuelles moyennes de transition

				Probabi			
Sexe	Âge	Diplôme	Poids dans l'échantillon total (en %)	de rester dans un temps complet	d'évoluer vers un temps complet depuis un temps partiel contraint [p1]	d'évoluer vers un temps complet depuis le non-emploi [p2]	Écart d'accessibilité des temps complets [p1 - p2]
Hommes	35 ans et moins	Baccalauréat ou plus	5,2	94,5	51,6	50,7	0,9
		Inférieur au baccalauréat	7,0	91,6	44,3	40,0	4,3
		Aucun	3,7	86,3	32,8	28,8	4,0
	entre 36 et 49 ans	Baccalauréat ou plus	9,0	96,6	37,4	31,8	5,6
		Inférieur au baccalauréat	17,5	96,4	31,7	32,2	- 0,5
		Aucun	7,6	94,0	23,0	25,8	- 2,8
	50 ans ou plus	Baccalauréat ou plus	2,2	96,2	32,8	15,4	17,4
		Inférieur au baccalauréat	5,7	96,9	26,9	19,6	7,3
		Aucun	2,6	95,5	25,1	15,8	9,3
Femmes	35 ans et moins	Baccalauréat ou plus	5,5	91,2	34,6	36,0	- 1,4
		Inférieur au baccalauréat	4,2	85,8	20,7	20,4	0,3
		Aucun	1,9	81,9	15,2	12,8	2,4
	entre 36 et 49 ans	Baccalauréat ou plus	6,8	95,2	34,3	22,7	11,6
		Inférieur au baccalauréat	10,6	93,8	21,9	15,4	6,5
		Aucun	4,0	90,7	16,4	11,8	4,6
	50 ans ou plus	Baccalauréat ou plus	1,4	95,9	30,4	9,9	20,5
		Inférieur au baccalauréat	3,8	94,0	23,2	8,4	14,8
		Aucun	1,3	93,6	16,8	6,4	10,4

Note : les probabilités sont des probabilités moyennes, pour les individus de même sexe, même classe d'âge et même niveau de diplôme. Sources : enquêtes Emploi 1994-2002 et calculs des auteurs.

plôme (encadré 2). Les données recueillies permettent alors de calculer des probabilités moyennes de transition sur le marché du travail. Elles traduisent la probabilité d'évoluer d'une forme d'emploi vers une autre.

Pour des individus de classe d'âge et de niveau de diplôme comparables, la probabilité moyenne d'accéder après un an à un emploi à temps complet est toujours plus élevée pour les hommes que pour les femmes (figure 1); de même, plus le niveau de diplôme obtenu est élevé, plus les individus ont une probabilité forte d'accès aux « meilleurs » emplois.

Le temps partiel contraint n'est pas plus favorable que le non-emploi pour l'accès des jeunes femmes peu diplômées au temps complet

Pour les femmes de plus de 50 ans ayant un diplôme inférieur au baccalauréat, les emplois à temps complet sont en moyenne nettement plus accessibles depuis le temps partiel que depuis le non-emploi (l'écart est de l'ordre de 15 points). Les femmes plus âgées pourraient donc être incitées à accepter un temps partiel contraint dans l'espoir d'accroître leurs chances d'accéder aux meilleurs emplois et ainsi d'augmenter ultérieurement leurs ressources monétaires. Au contraire, pour les femmes de moins de 35 ans de même niveau de diplôme, les chances d'accéder à un emploi à temps complet en sortant d'un temps partiel contraint sont très proches de celles d'y accéder en venant du non-emploi (0,3 point d'écart entre ces deux probabilités annuelles, figure 1). L'emploi à temps partiel contraint n'apporte aucune amélioration des perspectives professionnelles des femmes jeunes sur le marché du travail. Ces différences entre femmes jeunes et plus âgées proviennent en particulier des probabilités très dégradées pour les femmes de plus de 50 ans d'accéder depuis le non-emploi à l'emploi à temps complet (un peu plus de 6 % contre 13 % environ pour les femmes jeunes) ou au temps partiel contraint (un peu moins de 9 % contre 15 % pour les femmes jeunes). Ces différences reflètent notamment les difficultés spécifiques de l'emploi des seniors en France.

Perdre financièrement aujourd'hui en reprenant un emploi peut rapporter demain

Le diagnostic est complété par l'estimation des revenus moyens escomptés en emploi à temps partiel contraint et sur les autres formes d'emplois pour les 18 classes d'individus (*encadré* 2).

Pour les trois quarts des hommes et des femmes, correspondant aux effectifs de 13 groupes d'individus sur 18, le revenu moyen d'un temps partiel contraint est inférieur au revenu du non-emploi (figure 2). Accepter ce type d'emploi entraîne donc une perte immédiate de revenu, sauf pour les personnes avant un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat. Ces hommes et ces femmes sont donc confrontées à un problème potentiel de trappes à inactivité.

Les femmes de moins de 35 ans et celles de plus de 50 ans, peu diplômées, ont à peu près la même perte immédiate de revenu. de l'ordre de 40 à 60 euros mensuels si elles occupent un temps partiel contraint, au lieu de percevoir les revenus d'assistance. Pourtant, les jeunes femmes sont probablement les seules à ne pas avoir intérêt à accepter ce type d'emploi puisque pour les plus âgées, les perspectives d'évolution offertes par l'emploi à temps partiel contraint sont beaucoup plus favorables qu'en non-emploi (figure 2).

En plus de la mesure usuelle des trappes à inactivité qui s'appuie sur la perte ou le gain immédiat de revenus en cas de reprise d'un emploi, il convient donc de prendre en compte des possibilités d'évolution professionnelle et des perspectives de gains qu'elles entraînent. Pour chacun des 18 groupes d'individus, un indicateur du « gain à long terme » de la reprise d'un emploi à temps partiel contraint est calculé (figure 2). Ce « gain à long terme » est mesuré par la perte immédiate de revenus que les individus du groupe considéré seraient en moyenne prêts à consentir aujourd'hui à la reprise d'un temps partiel contraint, étant données les perspectives que leur ouvre cet emploi en termes d'accession à de meilleurs emplois et de revenus futurs potentiels (encadré 3). Lorsque le gain à long terme moyen est supérieur à la perte immédiate effective de revenu, le groupe considéré n'est donc pas réellement confronté, en moyenne, à un problème d'incitation à la reprise d'un emploi. Conscients des perspectives d'évolution future que leur offre cet emploi, les individus sont en effet prêts à accepter de reprendre un temps

partiel contraint, même si cet emploi n'est pas immédiatement rémunérateur. Les revenus espérés en cours de carrière incitent donc à prendre un emploi à temps partiel : plus la carrière salariale est attractive, plus un individu peut être prêt à accepter de perdre aujourd'hui pour gagner plus demain (figure 2).

Pour les seniors, l'emploi à temps partiel contraint ne paie pas à court terme... mais peut payer à long terme

Pour 13 groupes d'individus sur 18, reprendre un emploi à temps partiel contraint est immédiatement coûteux. En négligeant les mobilités sur le marché du travail, ces catégories de salariés seraient donc confrontées à un problème d'incitation à la reprise d'emploi. En prenant en compte les transitions sur le marché du travail, i.e. en raisonnant dans un cadre dynamique (encadré 3), la perte immédiate de revenus apparaît alors plus que compensée par le gain à long terme,

Figure 2 – Trappes statiques et dynamiques

Sexe	Âge	Diplôme	Gains immédiats à la reprise d'un emploi à temps partiel contraint	Existence d'une trappe statique à inactivité	Différence de revenus entre un emploi autre qu'un temps partiel contraint et le non-emploi	Gain à long terme avec un taux de préférence pour le présent		Existence d'une trappe dynamique à inactivité
						de 1 %	de 10 %	
Hommes	35 ans et moins	Baccalauréat ou plus	28		576	9	8	
		Inférieur au baccalauréat	- 39	Oui	286	25	21	Oui
		Aucun	- 39	Oui	191	17	14	Oui
	entre 36 et 49 ans	Baccalauréat ou plus	146		1 106	171	135	
		Inférieur au baccalauréat	- 34	Oui	571	- 8	- 6	Oui
		Aucun	- 42	Oui	401	- 35	- 27	Oui
	50 ans ou plus	Baccalauréat ou plus	406		1 476	1 272	856	
		Inférieur au baccalauréat	- 39	Oui	746	232	164	
		Aucun	- 39	Oui	470	204	140	
Femmes	35 ans et moins	Baccalauréat ou plus	- 39	Oui	416	- 13	- 10	Oui
		Inférieur au baccalauréat	- 39	Oui	181	2	1	Oui
		Aucun	- 44	Oui	111	8	6	Oui
	entre 36 et 49 ans	Baccalauréat ou plus	46		766	313	233	
		Inférieur au baccalauréat	- 39	Oui	349	99	69	
		Aucun	- 69	Oui	233	49	34	Oui
	50 ans ou plus	Baccalauréat ou plus	51		1 011	1 375	833	
		Inférieur au baccalauréat	- 59	Oui	461	481	284	
		Aucun	- 90	Oui	271	205	120	

Note : les montants sont exprimés en euros mensuels.

Lecture : le gain immédiat est la différence entre le revenu d'un temps partiel contraint et celui du non-emploi. Lorsque ce gain immédiat est négatif, il s'agit d'une trappe statique à inactivité. Les femmes de plus de 50 ans avec un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat ont ainsi en moyenne un gain immédiat de – 59 euros à reprendre un emploi à temps partiel contraint. La perte immédiate qu'elles subissent est donc en moyenne de 59 euros.

Le gain à long terme est la perte que l'individu moyen est prêt à consentir immédiatement sachant ses gains potentiels futurs en cas d'acceptation d'un emploi à temps partiel contraint. Il y a une perte dynamique si ces gains à long terme ne sont pas supérieurs à la perte immédiate. Les femmes entre 36 et 49 ans, sans diplôme, ont un gain à long terme de 49 euros à reprendre un emploi à temps partiel contraint, pour un facteur d'actualisation de 1 %. Ce gain à long terme est inférieur à la perte de 69 euros qu'elles subissent en moyenne immédiatement. Il y a donc pour ces femmes une perte dynamique à la reprise d'un emploi à temps partiel contraint.

Sources : enquêtes Emploi 1994-2002, Anne et L'Horty (2002) et calculs des auteurs.

pour 5 des 13 groupes d'individus étudiés, représentant le quart de l'échantillon (figure 2). Ce sont en majorité des personnes de plus de 50 ans ayant un diplôme inférieur au baccalauréat. Pour ces personnes, l'emploi ne paierait pas à court terme, mais à long terme ; elles ne connaîtraient sans doute pas de réels problèmes d'incitation à la reprise d'un emploi. En d'autres termes, d'éventuels problèmes d'incitation ne peuvent expliquer que ces individus se trouvent dans des situations de non-emploi : la guestion du manque d'emplois semblent au contraire prévaloir.

Pour les jeunes peu ou pas diplômés, le temps partiel contraint est peu attractif

Restent alors des situations où l'emploi à temps partiel contraint n'est rémunérateur ni dans l'immédiat, ni dans l'avenir : il ne permet pas d'amorcer une carrière salariale attractive (figure 2).

Pour les hommes d'âge intermédiaire qui n'ont pas le baccalauréat, l'emploi à temps partiel contraint n'est pas immédiatement rémunérateur ; la probabilité d'accès à un bon emploi est de surcroît plus forte depuis le non-emploi que depuis le temps partiel contraint (figure 1). Des inégalités d'accès à l'emploi s'ajoutent donc à des inégalités de revenus pour rendre le temps partiel contraint peu attractif.

Pour les peu ou pas diplômés, en particulier les jeunes femmes, tous

Encadré 3

Deux formes de trappes à inactivité

L'étude analyse l'interaction entre les revenus liés à l'activité et les perspectives de mobilité, et donc de revenus ultérieurs que celle-ci permet d'espérer. Pour cela, les gains du retour à l'emploi sont évalués dans une perspective dynamique (Laurent, L'Horty, Maille et Ouvrard, 2002). Il s'agit d'évaluer les gains monétaires qu'un individu peut espérer cumuler au cours de son cheminement futur sur le marché du travail, en fonction des probabilités d'accès aux différents types d'emplois. Un euro demain n'étant pas valorisé comme un euro aujourd'hui, les revenus à chaque date future sont cumulés après actualisation, à l'aide d'un facteur d'escompte.

À partir de l'échantillon constitué, il est possible d'estimer pour chaque groupe d'individus des revenus moyens escomptés dans chaque type d'emploi, ainsi que des probabilités annuelles moyennes de transition entre chaque état du marché du travail (encadré 2). Les évaluations présentées ensuite sont des moyennes sur l'ensemble des individus de la classe.

L'analyse statique compare tout d'abord le revenu instantané d'un « mauvais » emploi au revenu de non-emploi. Quand il lui est inférieur, le gain est négatif et il y a bien une perte immédiate à l'acceptation d'un « mauvais » emploi. Il s'agit d'une *trappe à inactivité statique*.

L'analyse intertemporelle s'appuie ensuite sur les espérances de gains futurs et introduit une dimension supplémentaire. Des matrices de transition décrivent les mobilités entre les trois états sur le marché du travail (non-emploi, temps partiels contraints et « bons emplois »). À l'aide de ces matrices et d'un vecteur des revenus escomptés dans chaque état, il est possible de déduire une espérance de gains cumulés. Les résultats présentés ici sont valables quel que soit le facteur d'actualisation. Deux stratégies sont alors comparées : d'une part celle consistant à refuser systématiquement les « mauvais » emplois, de sorte que l'individu ne transite qu'entre le non-emploi et les « bons » emplois, et d'autre part celle consistant à les accepter toujours. La comparaison de ces deux stratégies permet de déterminer celle qui apporte une espérance de gains plus importante. Il peut de fait s'avérer qu'une stratégie consistant à refuser un « mauvais » emploi apporte une espérance totale de gains supérieure à la stratégie consistant à accepter tous les types d'emplois. Dans ce cas, la reprise d'un emploi occasionne une perte dynamique : il s'agit d'une trappe à inactivité dynamique.

443

Bien que ces deux notions de perte immédiate et perte dynamique semblent liées, l'existence de l'une n'implique pas nécessairement l'autre : (i) une perte immédiate peut être associée, ou non, à une perte dynamique et (ii) une perte dynamique peut apparaître même en l'absence de perte immédiate à la reprise d'un emploi. Autrement dit, en raisonnant de façon intertemporelle, (i) une perte immédiate n'implique pas nécessairement l'existence de problèmes d'incitation, et (ii) des problèmes d'incitation peuvent exister même en l'absence de perte immédiate, si les perspectives de revenus liés à l'évolution future dans l'emploi sont insuffisantes (transitions défavorables). La plus grande valeur de la perte immédiate compatible avec l'adoption de la stratégie d'acceptation d'emploi détermine les gains à long terme, c'est-à-dire la plus grande perte immédiate qui n'engendre pas de perte dynamique. Dans une perspective dynamique, un individu est prêt à accepter un « mauvais » emploi dans la mesure où ce gain à long terme est supérieur à la perte immédiate. Ce gain à long terme est déterminé par trois éléments : l'accessibilité des « bons » emplois depuis les « mauvais » emplois, la sécurité des « bons » emplois, la carrière salariale.

les mécanismes paraissent se cumuler pour réduire l'incitation à accepter l'emploi à temps partiel contraint : le revenu immédiat escompté sur un tel emploi est inférieur en moyenne au revenu du non-emploi ; les probabilités d'accès aux meilleurs emplois sont assez peu différentes et les carrières salariales anticipées font apparaître un gain salarial réduit en cas d'accession à d'autres formes d'emplois (figure 2). Les jeunes femmes peu diplômées cumulent ainsi des pertes immédiates et des pertes différées qui rendent le retour à l'emploi particulièrement peu rémunérateur.

Pour en savoir plus

Anne D., L'Horty Y., « Transferts sociaux locaux et retour à l'emploi », Économie et Statistique, n° 357-358, Insee, 2002.

Barnaud L., Ricroch L., « Les taux marginaux d'imposition : quelles évolutions depuis 1998 ? », *Diagnostics Prévisions et Analyses Économiques*, n° 63, mars 2005.

Gurgand M., Margolis D., « RMI et revenus du travail : une évaluation des gains financiers à l'em-

ploi », Économie et Statistique, n° 346-347, Insee, 2001.

CSERC, « Minima sociaux. Entre protection et insertion », La Documentation Française, 1997.

Laurent, T., L'Horty Y., Maillé P., Ouvrard J-F., « Incitations et transitions sur le marché du travail : une analyse des stratégies d'acceptation et de refus d'emploi », Revue économique, vol 53, n° 6, novembre 2002.

Laroque, G., Salanié B., « Prélèvements et transfert sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Économie et Statistique*, n° 328, Insee, 1999.

Laroque, G., Salanié B., « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et Statistique*, n° 331, Insee, 2000.